



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

***Séance du lundi 2 février 2009***

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/02/2009

**D - 20090024**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 2 février Deux mil neuf, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

**Présidence de M. le Maire jusqu'à 15 h 15 – Départ de M. le Maire**

**Retour de M. le Maire à 17 h 45**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, (*présente à partir de 17 h 10*) M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, (*présent jusqu'à 17 h 20*) Mme Chafika SAIUD, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Mme Anne Marie CAZALET, M. Stéphan DELAUX, Mme Anne WALRYCK, M. Charles CAZENAVE,  
M. Ludovic BOUSQUET, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON,

***CAPC Musée d'Art Contemporain. Exposition Jean-Luc Blanc.  
Co-édition du catalogue avec Sternberg Press. Signature.  
Fixation du prix de vente. Autorisation.***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le CAPC musée d'art contemporain présente, du 05 mars au 14 juin 2009, l'exposition «Jean-Luc Blanc».

Présentée dans les 13 salles de la Galerie Foy du Musée, cette exposition réunira plus de deux cents oeuvres de l'artiste côtoyant une sélection d'antiquités, bijoux, curiosités et sons, ainsi qu'un choix d'œuvres d'artistes de renommée internationale comme Odilon Redon, Diane Arbus, Foujita ou encore Brice Dellsperger, pour lesquels Jean-Luc Blanc éprouve de l'empathie. Montée dans un esprit d'enquête espiègle et de "flânerie", cette exposition repose sur l'idée que la production d'un artiste peut, dans un même espace, cohabiter avec sa "toile de fond", présupposant que ce qui se joue sur scène (la production de l'artiste proprement dite) et ce qui se trame en coulisses (les zones d'influence) est intrinsèquement lié.

A cette occasion, le CAPC musée co-édite un catalogue avec Sternberg Press. 200 exemplaires seront achetés par la Ville dont 100 seront réservés à la vente à l'accueil du Musée au prix public de 25 euros TTC et 100 réservés à des dons ou échanges.

Une convention a été rédigée avec Sternberg Press afin de préciser les modalités de co-édition du catalogue.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la convention
- à appliquer le tarif de vente du catalogue.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 février 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU  
Adjoint au Maire**

## CONVENTION DE CO-EDITION

### ENTRE LES SOUSSIGNÉES,

Sternberg Press, société à responsabilité limitée au capital de 12 500 euros,  
représentée par sa Directrice, Caroline Schneider  
sis Karl-Marx-Allee 78, 10243 Berlin, Allemagne

ci-après dénommé(e) « Sternberg Press»,

D'UNE PART

et

La Ville de Bordeaux, pour le CAPC musée d'art contemporain,  
représentée par son Maire, Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du  
Conseil Municipal en date du  
reçue à la Préfecture de la Gironde le

ci-après dénommée "le CAPC"

D'AUTRE PART,

il est expressément convenu entre les parties que le présent accord ne pourra en aucun cas être considéré comme une association ou comme une société entre les parties, la responsabilité de chacune étant limitée aux engagements pris par elle dans le cadre du présent accord.

**Dans ce cadre, il est convenu ce qui suit :**

### ARTICLE 1- OBJET DE LA CONVENTION

A l'occasion de l'exposition « OPERA ROCK » consacrée à l'artiste Jean-Luc Blanc, présentée au CAPC musée d'art contemporain de la Ville de Bordeaux du 5 mars au 14 juin 2009, Sternberg Press et le CAPC ont décidé de coéditer le catalogue de l'exposition, ci-après dénommé "l'ouvrage".

### ARTICLE 2 - CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

L'ouvrage aura les caractéristiques techniques suivantes :

- format extérieur: 21,5 x 27,5 cm
- format intérieur 21 x 27 cm
- nombre de pages : 204
- nombre de quadrichromies : 140

#### **Couverture**

- format : 21,5 x 27,5 cm
- papier de création de type Valentinoise 300 gr ivoire recto verso
- dos carré cousu collé
- gaufrage en creux sur la couverture (cadre à plat pour image et titre) et sur le dos
- gaufrage carré de 8,8 x 8,8 cm + titres = 35% de surface
- étiquette quadrichromie 8,5 x 8,5 cm à coller dans le cadre gaufré

- rabats intérieurs (2e et 3e pages de couv) 1 couleur

### **Papiers**

- format: 21 x 27 cm
- couché brillant 130 gr type Claro gloss white (140 pages couleurs)
- offset non bouffant 120 gr (64 pages noir et blanc)

Nombre d'exemplaires : 1 200

Prix de vente public : 24 euros TTC

Date de parution de l'ouvrage : 14 avril 2009

### **ARTICLE 3 PRESENTATION DE L'OUVRAGE ET COPYRIGHT**

Les deux parties se sont mises d'accord pour qu'apparaissent :

- en page de titre à l'intérieur du livre les logos du CAPC musée d'art contemporain, Bordeaux et de Sternberg Press ;
- en page d'achevé d'imprimer les numéros ISBN du CAPC et de Sternberg Press ;
- en quatrième de couverture, le numéro d'ISBN de Sternberg Press (qui est aussi diffuseur du livre) ainsi que son code-barre, le prix de vente public 24 euros TTC, et les logos du CAPC musée d'art contemporain, Bordeaux, de Sternberg Press, de la Galerie Art:Concept, et de la Ville de Bordeaux.
- sur le dos du livre (tranche) le logo en étoile de Sternberg Press et le titre du livre

Les copyright sont:

- © CAPC musée d'art contemporain, Bordeaux, 2009
- © Les auteurs, photographes, Sternberg Press, 2009

Dans le colophon, les deux mentions suivantes doivent être respectées:

- Ce livre paraît à l'occasion de l'exposition "Opera Rock / Jean-Luc Blanc" au CAPC musée d'art contemporain, Bordeaux 5 Mars - 14 Juin 2009
- Publié par Sternberg Press

Caroline Schneider

Karl Marx Allee 78, D-10243 Berlin

1182 Broadway #1602, New York, NY 10001

[www.sternberg-press.com](http://www.sternberg-press.com)

### **ARTICLE 4 REPARTITION DES ROLES POUR LA REALISATION DE L'OUVRAGE**

#### **4-1 Obligations de Sternberg Press**

- En tant que concepteur de l'ouvrage, Alexis Vaillant assume, pour le compte de Sternberg Press, le choix des auteurs et des traducteurs et se charge du suivi éditorial
- Sternberg Press se charge de :
  - . négocier les droits de reproduction
  - . négocier les droits d'exploitation
  - . rédiger les contrats pour les auteurs, traducteurs, photographes, graphiste
  - . régler les prestations des auteurs, traducteurs, photographes, graphiste
  - . suivre la fabrication de l'ouvrage
  - . de mandater les relecteurs
- Sternberg Press valide le BAT (calages, couleurs) lors de l'impression

#### **4-2 Obligations du CAPC**

- regrouper l'iconographie du catalogue : oeuvres de Jean-Luc Blanc et des artistes invités au format 300dpi taille A4 et la transmettre au graphiste
- Valider le PDF final par email qui devient BAT

#### **ARTICLE 5 CONDITIONS DE COMMERCIALISATION ET DE DIFFUSION**

Distribution Europe (hors la France, GB, et Benelux) Vice Versa Vertrieb Immanuelkirchstr. 12 D-10405 Berlin info@vice-versa-vertrieb.de www.vice-versa-vertrieb.de Distribution Grande Bretagne Art Data 12 Bell Industrial Estate 50 Cunnington Street UK-London W4 5HB info@artdata.co.uk www.artdata.co.uk Distribution France + Benelux les presses du réel 16 rue Quentin F-21000 Dijon info@lespressesdureel.com www.lespressesdureel.com Distribution Etats-Unis RAM Publications & Distribution 2525 Michigan Avenue, Bldg #A2 Santa Monica, CA 90404 info@rampub.com www.rampub.com

#### **ARTICLE 6 – PARTICIPATION FINANCIERE**

**6.1-** Le CAPC participe au financement de l'ouvrage par un apport financier de 15 000 euros TTC (QUINZE MILLE EUROS TTC), frais de livraison inclus, qu'il versera à STERNBERG PRESS selon les pourcentages et échéances suivants :

- 50 % à la signature de la présente convention ;
- 50 % à la livraison de l'ouvrage au CAPC.

En contrepartie, le CAPC recevra 200 exemplaires de l'ouvrage. Les exemplaires ainsi acquis par le CAPC seront destinés à ses services gratuits et à la vente exclusive à l'accueil du Musée.

Au-delà de ces exemplaires, le CAPC pourra acquérir des ouvrages supplémentaires avec un taux de remise de 40% sur le prix de vente public TTC, soit au prix de 15 ,00 euros TTC l'exemplaire, frais de livraison inclus.

**6.2** Le financement des auteurs, traducteurs, photographes, graphiste, fabrication de l'ouvrage, est géré par Sternberg Press

#### **ARTICLE 7 – DUREE**

La présente convention est valable pour toute la durée de l'exploitation de l'ouvrage.

#### **ARTICLE 8 - REEDITION**

Pour toute réédition de l'ouvrage, Sternberg Press s'assurera de l'accord écrit et signé du Chef d'Etablissement du CAPC.

## **ARTICLE 9 – RESILIATION**

Dans le cas où l'une des deux parties ne pourrait plus assumer sa mission, objet de la présente convention, elle dispose d'un délai de 30 jours avant la date de parution de l'ouvrage pour prévenir l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception.

Ainsi la partie non défaillante se réserve le droit d'annuler le paiement de ses engagements financiers tels que définis en article 6 et de réclamer à la partie défaillante des dommages et intérêts dont le montant est fixé au double des sommes engagées par la partie non défaillante.

## **ARTICLE 10 – CONTENTIEUX – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

Les parties contractantes conviennent de mettre en œuvre tous les moyens dont elles disposent pour résoudre de façon amiable tout litige qui pourrait survenir de l'appréciation ou de l'interprétation de la présente convention.

Si toutefois tel différend ne pouvait faire l'objet d'une conciliation entre les parties, il sera soumis aux tribunaux de Bordeaux compétents.

## **ARTICLE 11 - ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, les parties font élection de domicile en leurs sièges sociaux et/ou demeures respectives.

Fait à Bordeaux, le  
en 5 exemplaires originaux,

**Po/ la Ville de Bordeaux,  
L'Adjoint au Maire,**

**Po/ Sternberg Press  
Sa Directrice,**

**Dominique Ducassou**

**Caroline Schneider**